

Dispositifs de financement pour projets culturels transfrontaliers

Institution	Fonds	Objectifs	Qui peut faire une demande?	Critères d'éligibilité	Interlocuteur
Dispositifs de financements transfrontaliers ou franco-allemands					
GECT Eurodistrict PAMINA	Appel à microprojets	Mieux associer la société civile à la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur	<ul style="list-style-type: none"> - les personnes morales de l'espace du Rhin supérieur - les acteurs de l'espace du Rhin supérieur qui ne font pas partie d'Eurodistrict PAMINA peuvent s'adresser à leur Eurodistrict respectif 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre dans l'espace du Rhin supérieur - taux de cofinancement : 60% - caractère transfrontalier, caractère durable et novateur - promotion de la rencontre directe des citoyens - durée maximale d'un an - coût total entre 5.000€ et 66.666€ - conformité des dépenses avec les règlements européens sur les fonds structurels 	Frédéric Siebenhaar, GECT Eurodistrict PAMINA www.eurodistrict-pamina.eu/fr/micro-projets.html
GECT Eurodistrict PAMINA	Financements directs	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir la cohésion de l'espace transfrontalier grâce au rapprochement des populations - promouvoir la pratique de la langue du voisin - promouvoir la connaissance réciproque et la compréhension interculturelle 	Les personnes morales de l'espace PAMINA	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat transfrontalier du projet - la subvention est au maximum 5.000€ et elle ne peut pas dépasser la participation propre du porteur du projet - La subvention des frais structurels et des frais de personnel est exclue 	Victoria Hansen, GECT Eurodistrict PAMINA www.eurodistrict-pamina.eu/fr/financements-directs.html

Conférence du Rhin supérieur	Fonds commun de coopération Rhin supérieur	Soutenir des projets transfrontaliers et durables contribuant au positionnement du Rhin supérieur en tant que région modèle de coopération transfrontalière	Groupes de travail et groupes d'experts de la Conférence, maîtres d'ouvrages de projets conçus et recommandés par ces groupes	<ul style="list-style-type: none"> - Description de projet avec impact pour le Rhin supérieur, calendrier et plan de financement - montant maximal de 30.000 €/projet 	<p>Secrétariat commun de la conférence du Rhin supérieur</p> <p>www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/secretariat-commun.html</p>
Groupe de travail Culture de la Conférence du Rhin supérieur	<p>Fonds culturel transfrontalier</p> <p>Budget : 30.000 €/an</p>	projets relevant de tous les domaines artistiques et culturels en vue d'accroître l'impact et le rayonnement transfrontaliers de manifestations culturelles	<p>Sont éligibles les acteurs culturels et les institutions culturelles.</p> <p>Les projets concernés peuvent impliquer des amateurs ou des bénévoles. Les projets exclusivement mis en œuvre par des amateurs ou des bénévoles ne sont pas éligibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les frais de traduction/interprétariat et de surtitrage, si ceux-ci sont nécessaires pour rendre le projet accessible à un public transfrontalier - Les coûts de conception, d'impression et de diffusion des supports de communication imprimés et numériques, qui sont spécialement conçus pour attirer un public transfrontalier - Les frais de voyage et d'hébergement liés au rayonnement transfrontalier d'une manifestation transfrontalière, y compris lors de sa conception et de son développement. <p>Le soutien est un co-financement, plafonné à 5000 € par projet. Il se fonde sur la portée et la pertinence des mesures nouvelles envisagées pour favoriser le rayonnement transfrontalier. Il n'existe pas de droit au financement. Une seule</p>	<p>Membres du Forum culture de la Conférence du Rhin supérieur</p> <p>www.conference-rhin-sup.org/fr/culture/fonds-culturel-transfrontalier.html</p>

				demande par an pour un même porteur de projet peut être acceptée. Le financement ne peut être attribué pour un projet déjà réalisé.	
Transfabrik		<ul style="list-style-type: none"> - Projets de coopération franco-allemande - Notamment dans les domaines de la danse, du théâtre et du cirque contemporain, du théâtre de rue, de marionnettes et d'objets 	- structures professionnelles allemandes ou françaises	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération la plus profonde et durable que possible (création, production, co-production, réalisation) - Demande : description du projet, un budget détaillé en dépenses et recettes, un curriculum vitae des artistes participants, une confirmation des porteurs de projets françaises et allemands 	btd@institutfrancais.de www.fondstransfabrik.com/
Perspectives		<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'échange et le dialogue entre la France et L'Allemagne - Diffusion des idées et des compétences 	- Structures de l'art et de l'architecture publics et privés en Allemagne et en France	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants invités sont des professionnels français et allemands - Peuvent être subventionnés des expositions ou des manifestations - subvention maximale = 30% 	perspektive@institutfrancais.de https://fonds-perspektive.de/

Rhénanie-Palatinat

Ministerium für Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur des Landes Rheinland-Pfalz (MWWK) (Ministère des sciences, de la formation continue et de la culture	Promotion des relations culturelles internationales	Chaque année, les moyens financiers du <i>Land</i> sont utilisés pour soutenir des mesures de travail culturel transfrontalier. L'accent est mis sur les échanges culturels par-delà les frontières et sur la promotion de projets culturels convaincants réalisés par des travailleurs culturels professionnels, dont la réalisation est dans l'intérêt du <i>Land</i> .	Personnes physiques et morales ayant leur résidence ou leur siège social en Rhénanie-Palatinat	Les demandes doivent être présentées au plus tard le 31.10. d'une année donnée pour l'année suivante. Les demandeurs peuvent s'inspirer de la « Förderrichtlinie Freie Szene ».	Yvonne Globert, Ministerium für Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur Thomas Rendenbach, Aufsichts- und Dienstleistungs- direktion Rheinland-
---	---	---	--	---	--

du Land de Rhénanie-Palatinat)					Pfalz
MWWK / Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion (ADD)	Projets culturels communaux	Pour les projets culturels municipaux, le <i>Land</i> accorde des subventions provenant des fonds de la péréquation financière communale. Avec ces fonds peuvent être financés des projets de type festival.	Les collectivités locales ainsi que les personnes morales dans lesquelles les collectivités locales détiennent des parts sont habilitées à demander et à recevoir des subventions.	Si possible, les demandes doivent être soumises à la Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion (ADD) de Trèves ou à l'ADD, Außenstelle Schulaufsicht de Neustadt, avant le 30 octobre de chaque année pour l'année civile suivante.	Prof. Dr. Jürgen Hardeck, MWWK Mainz
Stiftung Rheinland-Pfalz für Kultur (<i>Fondation pour la culture de Rhénanie-Palatinat</i>)	Fonds de la fondation	Promotion des arts et de la culture en Rhénanie-Palatinat : - Acquisition et conservation d'objets culturels et artistiques précieux - Promotion de concerts, de productions théâtrales et cinématographiques ayant un impact durable sur la vie culturelle - Promotion d'artistes - Promotion exceptionnelle de centres culturels - Coopération culturelle transfrontalière	Personnes morales et privées avec un projet	- Financement de projets culturels et artistiques ayant une valeur ajoutée pour la Rhénanie-Palatinat, et qui peuvent être transfrontaliers	Edmund Elsen, Directeur https://kulturland.rlp.de/fileadmin/kulturland/Kulturstiftung_Foer_derrichtlinien_Stand_2016.pdf
Kultursommer Rheinland-Pfalz e.V.	Thème 2020 „Kompass Europa: Nordlichter“	Financement des projets culturels en Rhénanie-Palatinat en lien avec le thème de l'année	Organisateurs privés et municipaux de la Rhénanie-Palatinat	- Le projet doit être réalisé en Rhénanie-Palatinat et pendant l'été culturel entre le 1.5.-3.10. - Date limite de dépôt des candidatures : 31 octobre de l'année précédente - Le projet doit être un enrichissement pour le <i>Land</i> ou la région	Prof. Dr. Jürgen Hardeck, Directeur général et artistique www.kultursommer.de/schaffen/antrag

Bezirksverband Pfalz		Financements dans les domaines : - Art et culture - Histoire et folklore du Palatinat - Gestion des terres et conservation de la nature - Tourisme	Personnes morales et physiques palatines	- Enrichissement du paysage culturel du Palatinat, notamment dans les domaines de la littérature, des beaux-arts, de la musique ou le soutien à la réalisation des objectifs de la politique culturelle et environnementale - Priorité aux projets avec les enfants et les jeunes	Julia Wanner, Bezirksverband Pfalz www.bv-pfalz.de/politik-verwaltung/foerderungsmoeglichkeiten/
Fondation Josef-David		- poursuivre le développement culturel de l'espace PAMINA - apporter une contribution aux échanges culturels entre Allemands et Français afin de renforcer la compréhension entre les peuples - L'accent est mis sur la capacité à la création culturelle et la préservation des acquis socioculturels dans la région		Il s'agit notamment de soutenir des projets culturels et éducatifs afin de favoriser les échanges entre les jeunes - de l'école maternelle à l'université - et de promouvoir l'apprentissage de la langue du voisin.	www.josef-david-stiftung.de
Bade-Wurttemberg					
Fondation du Bade-Wurtemberg	Programme Nouveaux horizons	projets et mesures à but non lucratif dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la société civile et liés à la France	Les acteurs communaux et de la société civile du Bade-Wurtemberg, qui sont actifs dans le domaine thématique et qui souhaitent collaborer avec un partenaire français sur une base non lucrative	- deux dates limites par an : le 31 mars et le 31 octobre - deux axes : Axe A : financement entre 2.000 € et 6.000 € maximum par projet pour les petits projets à but non lucratif Axe B : financement entre 20.000 € et 50.000 € par projet	Silja-Kristin Vogt, Baden-Württemberg Stiftung www.bwstiftung.de/nouveaux-horizons/
Alsace					
Direction Régionale des Affaires culturelles Alsace (DRAC)		Soutien au patrimoine, à la création et à l'action culturelle par des aides aux monuments historiques, aux musées labellisés "Musées de France", aux services d'archives, au livre et à la	Selon le type d'aide une association, une institution, un artiste	A chaque type de soutien correspondent des critères d'attribution : Les projets sont instruits par les équipes de professionnels de la DRAC et	Christelle Creff, Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

		lecture, au théâtre, aux arts de la rue, aux arts du cirque, aux arts de la marionnette, à la danse, à la musique, aux arts visuels, à l'éducation artistique et culturelle, à la démocratisation culturelle.		confrontés lors de commission d'experts	www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/La-DRAC/Les-services-transversaux-et-les-charges-de-mission/Cooperation-transfrontaliere-et-europeenne
Région Grand Est	Soutien à la coopération culturelle transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance mutuelle et le rapprochement des structures, réseaux et acteurs culturels - favoriser les projets culturels construits a minima avec un partenaire d'une région frontalière - soutenir le développement des industries culturelles et créatives - contribuer au rayonnement des acteurs culturels régionaux en dehors de son territoire, auprès des professionnels de la culture mais également des publics 	<ul style="list-style-type: none"> - les équipements culturels et les réseaux dont le siège social est situé dans la région Grand Est, - les équipes artistiques ou artistes professionnels dont le siège social est situé dans la région Grand Est depuis au moins 2 ans et y exerçant une activité régulière, - les structures domiciliées dans une région frontalière pilotant des projets liés à l'élaboration d'une stratégie de coopération transfrontalière ou contribuant à la connaissance mutuelle, 	<ul style="list-style-type: none"> - manifestation, résidence, coproduction d'une œuvre, diffusion croisée, justifiant d'une collaboration opérationnelle, artistique et financière entre un ou des opérateur(s) culturels de la région Grand Est et d'au moins une autre région de l'espace frontalier - sessions d'information, tables-rondes, rencontres professionnelles et outils visant à développer la connaissance administrative, juridique et artistique de l'environnement culturel des régions frontalières - Le simple accueil d'artistes ou d'œuvres originaires de pays voisins les simples projets de diffusion d'œuvres régionales dans les régions voisines ne sont pas éligibles. 	www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-la-cooperation-culturelle-transfrontaliere/
Région Grand Est	Financements/ aides pour - échanges culturels et	Différents objectifs en fonction du dispositif De plus amples informations sont	Différents acteurs en fonction du dispositif De plus amples	Différents critères en fonction du dispositif De plus amples informations	www.grandest.fr/politique-culturelle-transfrontaliere-europeenne/espace-

	artistiques internationaux - Amorçage et Accompagnement à la Coopération Transnationale - Projets transfrontaliers dans le domaine du livre - co-développement franco-allemand de séries audiovisuelles - diffusion régionale, nationale et internationale	disponibles sur le lien indiqué	informations sont disponibles sur le lien indiqué	sont disponibles sur le lien indiqué	ressources/espace-ressources-financements-transfrontaliers/
Département du Bas-Rhin, Département du Haut-Rhin, Région Grand Est, l'Etat	Action culturelle en langue régionale et transfrontalière	- Apprentissage de la langue - Ouverture culturelle	Collégiens de la 6ème à la 3 ^{ème} , notamment pour les rencontres transfrontalières de classes	Les critères, conditions et dates limites pour déposer une demande de subvention sont transmises par voie de circulaire DARILV envoyée aux établissements scolaires en début de chaque année scolaire.	Ariane BONHOMME, DARILV www.bas-rhin.fr/jeunesse/actions-educatives/parcours-d-education-artistique-et-culturelle/action-culturelle-en-langue-regionale-et-transfrontaliere/
Allemagne					
Fondation culturelle de l'Etat fédéral allemand	Financement général (contexte international)	- Coopération et mise en réseau internationales	- les porteurs de projet - demande à remplir en langue allemande	- Projets culturels dans un contexte international - uniquement financement de projets individuels	Marie Cathleen Haff, Responsable du financement général de projets

				<p>- Il doit exister un réseau ou une coopération évidente avec une structure située en dehors de la République fédérale d'Allemagne</p> <p>- Demande via le formulaire en ligne sur le site web</p>	<p>www.kulturstiftung-des-bundes.de/fileadmin/user_upload/downloads/FAQ-Allgemeine_Projektfoerderung.pdf</p>
Programme européen					
<p>Europe Créative 2014-2020 Budget: 1,46 Mrd. Euro</p>		<p>- promouvoir la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne;</p> <p>- renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs</p> <p>- soutien notamment à la mobilité des artistes et la circulation des œuvres audiovisuelles européennes</p>	<p>tous les opérateurs culturels des Etats membres de l'Union européenne, aux opérateurs des pays de l'AELE, de la Suisse, des pays candidats ou potentiellement candidats, ainsi qu'à ceux des pays de la politique européenne de voisinage</p>	<p>CULTURE :</p> <p>- Projets, plateformes et réseaux de coopération européens</p> <p>-Traductions littéraires</p> <p>MEDIA :</p> <p>-Audiovisuel, soutien au développement, à la distribution et à la promotion de différents types de films</p> <p>fonctionnement par appels à projets</p>	<p>Culture :</p> <p>Martha Gutierrez (FR) infos@europecreativefrance.eu</p> <p>Media :</p> <p>Margaux Lacoste (FR) infos@europecreativefrance.eu</p> <p>Aurélie Réveillaud Bureau Europe Creative, Strasbourg media@strasbourg.eu</p> <p>www.relais-culture-europe.eu/</p>

Les présentes informations ont été recueillies avec le plus grand soin dans le but de fournir aux porteurs potentiels d'un projet transfrontalier dans le domaine de la culture, un aperçu des possibilités de financement. Si vous êtes intéressé par une possibilité de financement ou si vous avez des questions, veuillez contacter directement la structure concernée. Nous ne pouvons pas garantir l'exactitude de l'information.

Des informations concernant d'autres dispositifs de financement sont disponibles sur les sites internet de la Région et la DRAC Grand Est :
<https://www.grandest.fr/politique-culturelle-transfrontaliere-europeenne/espace-ressources/espace-ressources-financements-transfrontaliers/>
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/La-DRAC/Les-services-transversaux-et-les-charges-de-mission/Cooperation-transfrontaliere-et-europeenne>

Date : Janvier 2020